

Du 1 septembre 2023 au 31 août 2024

Prix pour la cotisation et agrément

Membre étudiant	56,00 \$
Membre professionnel	237,00 \$
Membre agréé EESA jr. ou VEA jr.	237,00 \$
Membre agréé EESA ou VEA	507,00 \$
Membre Technicien certifié	506,00 \$
Membre agréé VEA et EESA	706,00 \$
Membre agréé EESA ou VEA - Renouvellement triennal	606,00 \$
Membre agréé VEA et EESA - Renouvellement triennal	805,00 \$

Prix pour demande d'agrément

Demande d'agrément junior	237,00 \$
Demande d'agrément complet à la fin de la période de mentorat (junior)	592,00 \$
Demande d'agrément complet, sans juniorat, 1 titre	679,00 \$
Demande d'agrément complet, sans juniorat, 2 titres	1 217,00 \$
Demande de certification des techniciens	662,00 \$

Frais d'appel

Demande de révision de la décision suite à un refus d'une demande d'agrément	134,00 \$
Demande de révision des résultats d'un examen suite à un échec	70,00 \$
Reprise d'examen	339,00 \$

Accréditation

EESA ou VEA ou Tech	270,00 \$
Deuxième titre	199,00 \$
Renouvellement triennal	99,00 \$

*Taxes en sus.